

Orthoptiste



L'orthoptiste dépiste, évalue, rééduque, réadapte et explore les troubles de la vision, du nourrisson à la personne âgée et intervient sur prescription médicale.

 Statut d'exercice : **fonctionnaire, libéral, salarié**

 Niveau de formation requis : **bac + 3**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Dresser un bilan et traiter

Dans un premier temps, l'orthoptiste effectue un bilan afin d'évaluer les capacités visuelles et les troubles à traiter. Il intervient également après un accident, une intervention chirurgicale ou auprès des personnes malvoyantes. Avant de proposer un traitement, il prend en compte plusieurs critères : l'âge du patient, sa pathologie et ses activités.

Rééduquer l'oeil

En fonction du bilan obtenu (fatigue oculaire, strabisme, opération de l'oeil...), il soigne les muscles de l'oeil par des séances de rééducation. À travers des exercices (adaptés à chaque patient), ce professionnel rééduque progressivement la vision. Il apprend au patient à mieux maîtriser son regard et à atténuer les gênes ressenties.

Mesurer et estimer

L'orthoptiste procède aux divers examens de l'acuité visuelle. En clair, il peut, par exemple, mesurer la pression intérieure de l'oeil, l'épaisseur de la cornée ; il peut effectuer des radios, analyser le fond de l'oeil. De plus, grâce à une machine qui mesure le degré de myopie, d'astigmatisme ou d'hypermétropie, il peut réaliser une estimation de la puissance du défaut optique à corriger par le médecin.

COMPÉTENCES REQUISES

Précis et rassurant

Poser un diagnostic orthoptique requiert beaucoup de rigueur, de précision technique et des connaissances scientifiques pointues. L'efficacité des exercices de rééducation dépend beaucoup de la qualité du bilan mené par le praticien. La relation de confiance avec le patient est primordiale. Elle permet à l'orthoptiste de vérifier la

fiabilité des résultats du traitement à intervalles réguliers.

Un scientifique attentif

La patience et le sens de l'écoute sont autant d'atouts dans ce métier. L'orthoptiste doit faire preuve de souplesse et de psychologie. Ses activités de rééducation nécessitent du tact, afin de donner confiance aux patients et d'obtenir de bons résultats. L'orthoptiste est aussi un professionnel aux connaissances scientifiques et techniques en évolution constante.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Intégrer le marché du travail

- Surtout en libéral

Plus de 60 % des 4 400 orthoptistes travaillent en libéral, dans leur cabinet ou en collaboration avec un ophtalmologiste. Les autres sont salariés et occupent un poste dans un hôpital ou dans un centre de soins...

- Évoluer en se spécialisant

L'orthoptiste peut se spécialiser dans certaines pathologies ou dans certaines techniques de rééducation. Après 4 ans de pratique, il peut aussi préparer le diplôme de cadre de la santé.

Salaire

Le salaire du débutant démarre à partir de 1890 euros brut par mois, dans la fonction publique hospitalière.

OÙ L'EXERCER

Une activité technique

L'orthoptiste travaille sur prescription médicale, sous la responsabilité d'un médecin. Il dispose d'appareils d'observation et de nombreux équipements optiques qu'il utilise souvent dans l'obscurité. Il peut se spécialiser dans les bilans d'exploration fonctionnelle (en lien avec les ophtalmologistes) ou participer au dépistage des troubles visuels dans les établissements scolaires.

Libéral ou salarié

Le planning de l'orthoptiste s'adapte à la disponibilité des patients. En cabinet, le plus grand nombre d'heures de travail est assuré tôt le matin et tard le soir. Ce professionnel de la santé peut aussi exercer à l'hôpital, dans une maison de retraite, un établissement d'accueil pour personnes handicapées, un centre de rééducation et de soins... Dans ces cas, les horaires sont plus réguliers.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vidéo : Orthoptiste

LES ÉTUDES

Pour exercer ce métier, il faut être titulaire du **Certificat de Capacité d'Orthoptiste**. La sélection se fait dans un premier temps (admissibilité) sur dossier via Parcoursup, puis des épreuves orales (entretien) ont lieu pour finaliser l'admission. La formation se déroule sur 6 semestres. Les étudiants obtiennent leur certificat par 180 crédits ECTS; ce diplôme confère le grade de licence.

Bac + 3	Durée standard	En France
Certificat de capacité d'orthoptiste	3 ans	Dans 20 établissements

Sources : Région Grand Est - ONISEP